

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 25/02/2021

Objet : Appels à projets départementaux « Jardins partagés et collectifs en milieu urbain et péri-urbain » et « Alimentation locale et solidaire » - **Candidatez !**

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le plan de relance veut entretenir cette dynamique, en développant l'agriculture urbaine et les jardins associatifs, créateurs de lien social et culturel, et en favorisant l'accès des populations isolées ou modestes à une alimentation locale, saine et durable.



17 millions d'€ pour soutenir les projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine : l'opportunité de produire des produits frais pour les habitants.

17 millions d'euros sont alloués au **soutien de jardins partagés et collectifs situés dans les zones urbaines et périurbaines** (*communes de plus de 5000 habitants*). L'Aude bénéficie d'une enveloppe de **70 000 €**. Les dossiers peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que par les bailleurs sociaux.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier, stimulant les liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités,...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et **immatériels** (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

Contacts presse :

Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Mariène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr



30 millions d'€ pour favoriser l'accès de tous à des aliments frais et locaux

6 millions d'euros sont alloués aux projets nationaux, 24 millions d'€ aux projets territoriaux, pour soutenir le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. **L'Aude bénéficie d'une enveloppe de 170 000 €.**

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés ou d'épiceries solidaires.

Piloté par les services départementaux de l'Etat, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- le soutien aux **producteurs** ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...)
- le soutien aux **associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités** ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...)
- le soutien aux **initiatives de développement des commerces solidaires ambulants** destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Les aides seront accordées pour des **investissements matériels** (véhicules, équipements de stockage, aménagements de locaux) et **immatériels** (prestations d'ingénierie et de conseil, formations, logiciels,...). Le soutien aux frais de fonctionnement et à l'achat de denrées sont exclus.

Liens et contacts utiles

Les dossiers de candidature seront disponibles sur le site de la Préfecture de l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/france-relance-dans-l-aude-a11491.html>

Informations sur les AAP nationaux ou régionaux : <https://agriculture.gouv.fr/beneficiez-des-mesures-france-relance-transition-agricole-alimentation-et-foret>

DRAAF Occitanie – France Relance : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Alimentation-locale-et-solidaire>

Pour toute question et dépôt des dossiers, vous pouvez vous adresser à la DDTM de l'Aude :

- pour l'AAP « Jardins partagés et collectifs », service Habitat et Bâtiments durables - ddtm-shbd@audefr.gouv.fr
- pour l'AAP « Alimentation locale et solidaire », service Urbanisme et Environnement - mdd.suedt.ddtm-11@equipement-agriculture.gouv.fr

Contacts presse :

Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Mariène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@audefr.gouv.fr